

Juillet / Août 2017 # N°8

L'ÉDITO

L'alimentation, enfin au cœur du débat !

Il était temps. Cela fait désormais 60 ans que le Traité de Rome a été signé, cela fait 35 ans que la PAC a été réformée et repose actuellement sur un système d'aides directes. **Edgar PISANI** répétait souvent que **les politiques ont pour but de changer la réalité** et qu'il faut donc se dépêcher d'en changer dès qu'elles ont réussi à apporter le changement souhaité. Il est donc temps de rattacher la politique agricole à un objectif qui ait du sens **aussi bien pour les agriculteurs que pour les consommateurs**. L'alimentation est peut-être la solution d'avenir.

Au moment de la signature du Traité de Rome en 1957 ou de la Conférence de Stresa un an plus tard, **tous les grands pays de l'Union Européenne étaient déficitaires en produits agro alimentaires** y compris la France. Il était logique de **mutualiser nos outils de gestion de crise** pour augmenter la production d'un continent éprouvé par les guerres et coupé de ses zones traditionnelles d'approvisionnement à cause de la Guerre Froide entre les deux blocs. Mais cette politique a magnifiquement réussi et a **permis d'atteindre l'auto approvisionnement** dans la plupart des productions et même dans le secteur des céréales dès le début des années 80. Tout nouveau quintal produit se traduisait alors par une dépense budgétaire pour exporter à perte en particulier vers l'URSS. Les dépenses de la PAC étaient en définitive **une subvention indirecte à la consommation des habitants de l'Union Soviétique** ! Il fallait donc se dépêcher de changer un tel système après la chute du Mur de Berlin en 1989.

Mais **faute d'objectifs consensuels entre Etats européens**, on s'est contenté à cette époque, d'adopter un système américain d'aides directes au revenu pour compenser la baisse des prix due à l'alignement des prix européens sur ceux du marché mondial. **Ce type de compensations n'a qu'un temps** et il faut trouver une justification plus crédible aux aides directes. Sous la pression des négociations de l'OMC, **ce sera l'environnement**. Les exploitants agricoles européens toucheraient des aides pour compenser des exigences européennes **plus fortes que dans le reste du monde**. On inventera même le **curieux terme de découplage**, "baguette magique" pour justifier que les producteurs les plus modernes de la planète que sont les Américains et les Européens puissent néanmoins bénéficier d'aides au motif qu'il n'y aurait **plus de rapport direct entre la production agricole et l'aide**. On admettait même que l'on pouvait toucher des aides **sans produire du tout** !

Les Américains, gens pragmatiques, ont très rapidement abandonné ce découplage mais **les pays européens en ont conservé le principe** au risque d'être de plus en plus mal compris des agriculteurs eux mêmes qui constatent que **ces aides sont inutiles quand les prix sont hauts et largement insuffisantes quand les prix sont bas**. Mais pour les consommateurs, tout ceci n'a aucun sens et accrédite l'idée que cette PAC est **un tonneau des Danaïdes**. Parallèlement, on note un intérêt croissant de la société pour les produits sains... des produits **qui maintiennent en bonne santé**. Il ne s'agit pas de faire des médicaments mais d'assurer une meilleure santé par un régime alimentaire équilibré et diversifié. Donner 300 € à l'hectare pour tondre la pelouse ou faire un beau paysage n'est pas logique. Faire en sorte que les acteurs de la filière agroalimentaire **nous maintiennent en bonne santé** l'est beaucoup plus ! Les assises de l'alimentation seront-elles le signe précurseur d'un changement de paradigme de politique agricole ?

rattacher la politique agricole à un objectif qui a du sens

signe précurseur d'un changement de paradigme ?

SAS AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS :
Paris B 535 302 004
Directeur de Publication :
Olivier AUGERAUD
Comité de rédaction :
Jean-Pierre BRUNE
Julien FORGET
Rédacteur :
Lucien BOURGEOIS
Réalisation :
C.O.T.C Communication
Crédits photos : Fotolia



Les vins Bio en France : une prospective de FranceAgriMer

En Avril 2017, FranceAgriMer vient de publier une très importante étude prospective sur les vins Bio. Saluons cette initiative car **la France ne brille pas par ses efforts de stratégie**. On a tendance à gérer le développement de l'économie en poursuivant les tendances passées. Ce n'est pas souvent la meilleure solution car cela **ne permet pas d'anticiper les changements**.

L'étude FranceAgriMer est très intéressante car elle montre les difficultés de notoriété des vins Bio en France. On assiste en effet à **une situation particulière du Bio pour les vins**. La production Bio s'est fortement développée dans la plupart des secteurs. Pour le secteur du vin, on estime que le pourcentage actuel atteint 9% des ventes. Mais les professionnels concernés par cette étude ont peur que l'on puisse **assister à un tassement voire à un recul dans les années à venir**.

Pourquoi ce relatif pessimisme par rapport au Bio ? Il n'est pas spécifique au secteur viticole. Il faut reconnaître que les professionnels de la plupart des secteurs agricoles ont **une certaine appréhension par rapport à ces techniques de production** et cela explique le déficit croissant de nos échanges sur ce type de produits. Mais il y a un problème particulier dans le secteur viticole. Jusqu'à maintenant, le prix des vins Bio n'était guère supérieur à celui des autres vins de même catégorie ou appellation. En fait, le secteur viticole a fait **un effort de segmentation des marchés assez unique** en son genre en distinguant 489 appellations différentes et même en différenciant par cépage et par millésime dans certains cas. Cet effort exceptionnel dans le secteur agricole a **orienté le consommateur sur le lien au local, au terroir** et lui a donné une possibilité importante de choix.

Difficile dans ces conditions de faire valoir en plus une différence selon la manière de produire. Or le coût de production est plus élevé et surtout la quantité récoltée est plus aléatoire. Autre danger, les scénarios montrent que la consommation de vin peut être remise en cause par les campagnes des Etats pour préserver la santé en limitant la consommation de vin. Un vin Bio permet certes de mieux préserver l'environnement mais reste un produit qui contient de l'alcool.

Cette étude fait apparaître aussi **le manque de recherche, de formation et de conseils pour accompagner le développement de la filière Bio**.

Toutes ces difficultés doivent-elles remettre en cause une tendance très affirmée **de la demande des consommateurs ?** Il serait dommage que la France qui a su être en avance pour valoriser les terroirs dans toutes les régions viticoles ne sache pas **prendre la mesure de ces nouvelles tendances** qui permettraient de préserver ce fabuleux patrimoine mis en valeur par les AOC en donnant **des garanties supplémentaires aux consommateurs**. Le moins que l'on puisse dire est que ces consommateurs ont été capables de suivre et d'en payer le prix dès lors que la qualité est au rendez vous !



Plus d'infos. Cliquer ici

difficulté de
notoriété des
vins Bio
en France

difficile de
faire valoir
en plus
une différence
selon la
manière de
produire



Elevage

La France perd du terrain sur les viandes blanches

Le marché mondial des viandes dites blanches (porcs et volailles) a connu un essor remarquable depuis le début des années 60. Le marché de la viande porcine a été **multiplié par deux** et atteint 16 MT. Quant au marché de la viande de volailles, il a été **multiplié par 5** et atteint 15 MT.

En revanche, le marché de la viande bovine s'est stabilisé au même niveau que dans les années 70 (9 MT). Il en est de même du marché de la viande ovine qui **stagne à moins de 2 MT** depuis 50 ans.

La hiérarchie des pays exportateurs en a été profondément bouleversée et la France n'a pas su profiter de cette aubaine (une étude prospective des Chambres d'Agriculture fait le point sur ce secteur).

la hiérarchie des pays exportateurs bouleversée

Poudre de lait et santé aux Pays-Bas et en Chine

Deux très intéressantes communications ont été faites fin juin à Reims au **dernier colloque de la SFER** (Société Française d'Economie Rurale) par deux économistes de l'Institut de l'élevage (IDELE) *Christophe PERROT* sur la pollution phosphorique aux Pays Bas et de *Jean-Marc CHAUMET* sur la crise de la dioxine dans la production laitière en Chine. On n'a pas fini de parler **des problèmes d'environnement !**

Christophe PERROT montre que la production hollandaise de lait a **progressé de 38%** entre 2002 et 2016. Durant la dernière campagne de 2016, la production a augmenté de 12% avec 190 000 vaches de plus ! Cela montre certes le dynamisme de la filière laitière aux Pays-Bas, capable de **saisir les opportunités de la demande chinoise** pour la poudre de lait. Mais ce n'est pas sans conséquences sur l'environnement. Les Pays-Bas dépassent de plus en plus le seuil autorisé des émissions de phosphore **au risque de la santé des habitants des zones de production.**

Par ailleurs, dans une autre communication au colloque, *Jean-Marc CHAUMET* a expliqué que la pénurie de produits laitiers en Chine avait incité **certaines entreprises de ce pays à frauder en "mouillant" le lait** et en introduisant de la dioxine pour brouiller les contrôles. Ce scandale a provoqué une défiance des consommateurs chinois et un **boom des importations** (phénomène dont on aurait tort de se croire totalement à l'abri - voir la dernière crise dite "des lasagnes"). L'afflux de poudre étrangère importée a provoqué **l'éviction d'une partie de la production nationale chinoise** et localisé un **risque environnemental aux Pays-Bas.**

Le rapprochement de ces deux études est intéressant. On ne peut qu'admirer la rapidité de réaction hollandaise pour satisfaire les besoins d'importation de la Chine **facilitée par la mondialisation.** Curieuse situation toutefois, où les producteurs hollandais **mettent en péril la santé** de leurs concitoyens pour améliorer la santé des enfants chinois !

un dépassement du seuil autorisé des émissions de phosphore

défiance des consommateurs chinois



Elevage

Les États-Unis et le Brésil assurent la moitié des exportations mondiales de viandes de volailles

la France régresse à la 7^e place

Avec chacun 3,5 MT de viandes de volailles exportées, les États-Unis et le Brésil rivalisent pour la première place dans les exportations mondiales. Les Pays-Bas occupent la 3^e place mais avec un niveau 4 fois inférieur à ces deux géants. La Chine occupe la 4^e place du club des pays exportateurs mais elle est aussi le premier importateur mondial avec un déficit de 800 000 T. La France faisait partie des premiers exportateurs mondiaux dans les années 90 mais elle régresse à la 7^e place et augmente constamment ses importations de pièces découpées au point d'être déficitaire en tonnage et juste à l'équilibre en valeur. Là encore, la Pologne parvient à dépasser la France. Comment expliquer ces contre-performances françaises sur ces viandes blanches alors que notre pays est un gros producteur de céréales ? D'après l'analyse des Chambres d'agriculture, les résultats du RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) montrent que les élevages français souffrent d'une productivité insuffisante à cause des charges importantes et surtout d'une valorisation des produits. On relève un manque d'investissements dans ce secteur qui peut s'expliquer par un lourd endettement des exploitations concernées.

Etats-Unis, Allemagne et Canada, largement en tête des exportateurs mondiaux de viande porcine

la Pologne monte en puissance

En quelques années, les États-Unis, l'Allemagne et le Canada, presque inexistants comme exportateurs de viande porcine en 1993 au moment de la signature de l'accord de Marrakech de l'OMC, atteignaient à eux trois 1,2 MT d'exportations en 2003 et 2,5 MT en 2013. Pendant cette période, le Danemark qui était le premier exportateur mondial encore en 2003 est désormais rétrogradé au 6^e rang derrière l'Espagne. On observe même une division par deux des exportations des Pays-Bas depuis 2011. Ce pays n'est plus que le 7^e pays exportateur mondial. Longtemps déficitaire, la France avait réussi à devenir excédentaire entre 1993 et 2013 mais ce solde est désormais déficitaire. En revanche, les exportations de l'Espagne ont explosé et place ce pays au rang de 5^e exportateur mondial devant le Danemark. La Pologne monte en puissance aussi et ses exportations dépassent largement les exportations françaises ce qui placent ce pays en 8^e position mondiale.



17% de la production de céréales pour des utilisations industrielles

On s'achemine toujours vers une nouvelle récolte mondiale de plus de 2 MdsT dont plus d'1 Md pour le maïs. Comme cela sera la 4^e campagne consécutive à un tel niveau, les stocks sont importants et représentent une année et demi d'échanges mondiaux. Pas d'effondrement des prix pour autant, car les utilisations industrielles en particulier pour l'éthanol, restent très élevées à 349 MT, c'est à dire rigoureusement le même tonnage que l'ensemble des échanges mondiaux soit 17% de la production totale, une quantité largement suffisante pour nourrir en année normale, un milliard de personnes de plus.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

Sucre, une embellie de courte durée

Pendant les deux précédentes campagnes, la production mondiale de sucre a été insuffisante pour répondre à la demande. L'année dernière, il a manqué 4 MT et les prix du sucre étaient en forte hausse. Les producteurs sont désormais en capacité de réagir rapidement et la production pourrait atteindre un record de 191 MT. On annonce donc un excédent de 4,9 MT pour la prochaine campagne 2017-2018. Les prix ont entamé leur chute. La filière française comptait pourtant sur une forte augmentation des volumes pour aborder la période post quotas. En augmentant de 20% les tonnages traités, la filière voulait profiter de l'embellie des prix et baisser ses coûts de transformation en allongeant la période de fabrication. Cette stratégie suppose toutefois que les prix ne descendent pas trop bas. Cela montre que nous nous orientons vers des marchés de plus en plus volatils.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

[Voir aussi A Vrai Lire N°4](#)

stocks importants et pas d'effondrement des prix

les prix ont entamé leur chute

**Retrouvez ici
tous les numéros parus
d'A Vrai Lire depuis mai 2016
www.agiragri.com
Rubrique "A découvrir"**



La production française de fruits en cale sèche

Une très intéressante étude du Service économiques des Chambres d'agriculture se penche sur la **compétitivité de l'arboriculture française**. Le bilan est **inquiétant** et il ne sera pas aisé de redresser la barre.

Mais que se passe-t-il pour que notre pays ne parvienne plus à produire des fruits au point que notre déficit du commerce extérieur **s'élargit de 500 M €** chaque année ([Cf. A Vrai Lire n° 5](#)) ? En 2016, le déficit des fruits frais est de 2,6 Mds €, celui des légumes est de 500 M € et celui des conserves de fruits et légumes de 2,8 Mds €. Le déficit total atteint donc près de 6 Mds € ! On pourrait considérer qu'il n'y a là qu'une évolution normale qui pousse les consommateurs à **préférer les fruits des pays tropicaux riches en soleil !**

Ces pays du Sud ont connu des progressions spectaculaires de leurs exportations. C'est le cas du Chili devenu le 3^e exportateur mondial de fruits. Il en est de même de la Chine (5^e), de l'Equateur, de l'Afrique du Sud (8^e et 9^e). Mais il est moins facile de comprendre pourquoi les écarts se creusent vis-à-vis des États-Unis et des pays européens. On comprend cet écart **par rapport à l'Espagne et à l'Italie**. On le comprend moins par rapport aux Pays-Bas, à la Belgique et même à la Pologne.

Dans les années 90, la France était le 4^e exportateur mondial de fruits derrière les États-Unis, l'Espagne et l'Italie. Actuellement, la France est passée en **10^e position !** Les États-Unis et l'Espagne ont multiplié **par quatre leurs exportations** et l'Italie par deux. Les chercheurs se sont ensuite appuyés sur l'échantillon des exploitations agricoles du Réseau d'Information Comptable Agricole Européen, le RICA, qui rassemble les informations d'environ 70 000 exploitations en France et 80 000 dans l'ensemble de l'Union Européenne. Ils en concluent que si les coûts de production sont plus faibles en Espagne, ce n'est pas uniquement un problème de coût de la main d'œuvre. **C'est aussi une logistique et une puissance commerciale plus efficace**. En comparant avec les exploitations allemandes, ils font observer que **les coûts sont plus élevés qu'en France** mais que la **valorisation des produits sur le marché est bien meilleure** en Allemagne. Les exploitations françaises sont de tailles plus importantes que leurs concurrentes et cela leur permet de dégager un revenu parmi les plus élevés d'Europe. Mais cela ne suffit pas pour que **le secteur soit dynamique**.

Alors, pourquoi pas un **vrai plan stratégique** sur ce secteur qui emploie beaucoup de main d'œuvre à l'hectare et dont les produits sont **un élément essentiel pour l'alimentation de demain** ? Les aides de la PAC profitent davantage aux produits qui font grossir qu'aux produits préconisés pour se maintenir en bonne santé. Il n'est pas inconvenant de poser ce type de question au moment où, comme nous l'avons écrit dans [les numéros précédents d'A Vrai Lire](#), le consommateur se préoccupe des effets de l'alimentation sur la santé.



Plus d'infos. Cliquer ici

un déficit
total de près
de 6 Mds €

des écarts
incompréhensibles

pas qu'un
problème
de coût !



Bail rural et sociétés : l'intérêt de formaliser les conventions de mises à disposition d'un bail rural

Le bail rural soumis au statut du fermage est très encadré en France. Il en est ainsi, par exemple de la durée du bail, des conditions de renouvellement, de résiliation, du prix du bail... Mais on assiste à un regroupement très rapide des exploitations agricoles sous forme de sociétés de toutes sortes.

En cas d'immeubles pris à bail par un associé, il peut sembler normal que celui-ci transfère la jouissance de ces immeubles à la société. Cette faculté est d'ailleurs bien connue des preneurs qui de manière spontanée précisent qu'ils ont mis leur bail à disposition de la société. Généralement, mais malheureusement pas systématiquement, le formalisme à réaliser auprès des propriétaires est respecté.

En revanche, il est encore très rare que l'associé titulaire du bail formalise la convention de mise à disposition du bail au profit de la société. Or, contrairement au statut du fermage, la convention de mise à disposition n'est pas encadrée par un statut spécifique. Mais après tout, est-ce si grave ?

Dans de nombreux cas, cela n'a posé aucun problème du fait de la bonne entente des parties.

Mais attention, des difficultés peuvent rapidement surgir, notamment en cas de conflit entre les associés ou entre un locataire et son propriétaire.

Quelques exemples devraient suffire à illustrer l'importance de cette convention.

Premier point à savoir, la mise à disposition du bail permet au bailleur de bénéficier d'une solidarité entre le preneur et la société pour le paiement du fermage. Ce qui signifie que le preneur personne physique n'est pas totalement libéré de cette obligation. Il est ainsi important de définir qui de l'associé ou de la société règlera, dans les délais, les loyers au propriétaire. Et si le choix est fait (souvent par exigence du bailleur), que le loyer soit réglé par le preneur, il convient, afin d'éviter toute difficulté pour ce dernier, de préciser les modalités de remboursement par la société (montant, dates, sanctions en cas de non-respect...).

un
regroupement
très rapide
des
exploitations
agricoles
sous forme
de sociétés

des
difficultés
peuvent
rapidement
surgir

suite page 8

la fragilité
de la société
dans ces
circonstances

rédigé une
convention
de mise à
disposition

il vaut mieux
prévoir que
subir

Bail rural et sociétés : l'intérêt de formaliser les conventions de mises à disposition d'un bail rural (suite)

La durée de la mise à disposition est un point crucial pour la société. Si elle ne peut excéder par définition la durée du bail, ni perdurer suite à la sortie de l'associé, en revanche aucune durée minimum (si ce n'est l'année culturale), n'est prévue. Sans convention, un associé peut suivant un délai raisonnable (3 à 6 mois), par simple courrier recommandé, informer la société de l'arrêt de la convention de mise à disposition, à la fin de l'année culturale par exemple ! Certes ceci présage de rapports conflictuels entre associés, mais est de nature à handicaper fortement la société ! Ceci démontre la fragilité de la société dans ces circonstances, et aura un impact souvent non imaginé par les associés sur la valeur de la société.

Situation on ne peut plus courante, celle des travaux ou plantations réalisés par la société sur des terrains loué par un associé et dont le bail est mis à disposition de cette dernière. Si les parties au bail pensent généralement à régler la question de la propriété des améliorations pendant la durée du bail, cette précaution est souvent délaissée dans les conventions de mise à disposition, même lorsqu'elles existent, alors que les conséquences peuvent être importantes. En fin de bail, rappelons que le titulaire légal de la créance pour amélioration due par le bailleur est... le locataire en titre et non la société. Là encore, il est important de fixer les modalités "d'indemnisation" de la société qui a supporté les travaux...

L'enfant de l'associé qui bénéficie d'une cession de bail de son parent et qui remplace ce dernier comme associé dans la société, est-il tenu de poursuivre la mise à disposition du bail consentie par le parent à la société ? Faute de convention, assurément non...

Aussi, pour éviter les accidents, limiter les litiges futurs entre associés, protéger les intérêts parfois antagonistes de la société et du locataire en titre, il importe de rédiger une convention de mise à disposition qui précise les modalités de "fonctionnement", tant durant la mise à disposition que pour la sortie éventuelle.

A défaut, cela peut donner un pouvoir exagéré à l'une des parties et de fait, mettre en péril la société qui a été constituée.

Il vaut mieux prévoir que subir. En vertu de ce principe de bon sens, la rédaction d'une convention par un professionnel est un gage de sécurité pour les parties.

Article rédigé avec les conseils de Julien Forget Cabinet TERRESA

**Cliquez ici pour voir
la vidéo de présentation Miimosa**



Florian BRETON



MiiMOSA, une plateforme de financement participatif pour l'agriculture et l'agroalimentaire

mettre
l'imagination
au poste de
commande

du concret
"lisible" par
les non-
agriculteurs

pas toujours
aisé de se
faire entendre

Depuis la crise financière, il semble de plus en plus difficile de trouver du financement bancaire pour les investissements d'entreprise. Et pourtant, la Banque Centrale Européenne a fourni aux banques autant de liquidités qu'elles en voulaient à des taux presque nuls. Celles-ci ont préféré prêter sans risque aux Etats.

Dans le même temps, on assiste à un foisonnement d'initiatives dans le domaine de l'entrepreneuriat social et solidaire. Pourquoi ne pas profiter de ce dynamisme des réseaux sociaux pour mettre l'imagination au poste de commande et aider les agriculteurs porteurs de projet à trouver le financement nécessaire.

Florian BRETON est petit-fils de viticulteur des Pyrénées Orientales. Fin 2014, il lança MiiMOSA, la 1^{ère} plateforme de financement participatif pour les agriculteurs et entreprises alimentaires qui ont un projet d'investissement. L'activité agricole a l'énorme avantage d'être concrète et plus facilement "lisible" par des non-agriculteurs. Dans de nombreux cas, le projet aboutit à l'obtention de produits alimentaires de consommation courante. Alors, pourquoi ne pas proposer de rémunérer les apporteurs de capitaux avec des produits de la ferme, le don contre don ?

Aide-toi, le ciel t'aidera !

Certains entrepreneurs peuvent aller trouver leur banquier en sollicitant un prêt de 60 000 € pour financer un nouveau projet. Il est rare que cela donne des résultats s'il n'ont pas la surface financière suffisante pour que le banquier puisse avoir la quasi certitude qu'il maîtrise le risque. Bref, pas de problèmes lorsqu'on dispose d'un auto-financement important et des hectares en propriété mais dans le cas contraire, pas toujours aisé de se faire entendre.

L'agriculteur peut également commencer par faire le tour de sa famille, de ses amis et connaissances en proposant un avantage participatif pas nécessairement financier. Cela peut être aussi une contrepartie en nature comme un produit agricole ou un service. Tout est possible !

suite page 10

Cliquez ici pour voir

la vidéo de présentation MiiMosa

MiiMOSA, une plateforme de financement participatif pour l'agriculture et l'agroalimentaire (suite)

On pense bien sûr aux bouteilles de vins pour un viticulteur ou aux fromages pour un producteur de lait mais avec un peu d'imagination il y a tant d'autres idées possibles. Une chose est sûre, cet apport initial peut avoir un effet déterminant sur les autres sources de financement. Cela prouve que l'agriculteur ne reste pas passif, "qu'il se bouge" et surtout qu'il fait partie intégrante de l'écosystème dans lequel il évolue, gage de réussite pour la commercialisation ultérieure des produits de sa ferme. Pour le donateur ou le prêteur, c'est donner du sens à son argent ou son épargne en fléchant celui-ci vers des projets identifiés, localisés, partagés.

Comment faut-il procéder pour ce faire ? Il suffit d'aller sur le site MiiMOSA et de remplir le questionnaire en ligne. Très rapidement, une personne de l'équipe prend contact avec le porteur de projet et le montage du dossier peut commencer.

Ce système de financement participatif fonctionne déjà parfaitement au Royaume-Uni et porte sur 3,5 Mds £. En France cela représente actuellement un marché de 250 M € pour l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie. Le potentiel 2020 est estimé à plus d'1 Md €.

La particularité de MiiMOSA est d'avoir transposé ce concept pour le financement des projets agricoles et agroalimentaires. MiiMOSA est implantée en France et en Belgique. Il n'y a pas d'autres exemples en Europe de financement de ce type, spécialisé sur l'agriculture. Le process MiiMOSA monte en puissance avec plus de 700 entreprises accompagnées. C'est désormais une équipe de 14 salariés qui participe à son développement.

MiiMOSA a signé un partenariat avec le réseau des Chambres d'Agriculture et souhaite mettre son expertise à disposition de ceux qui conseillent les agriculteurs dans leurs projets d'investissements. Partageant la même volonté de voir réussir ses agriculteurs et viticulteurs sur nos territoires, le réseau AGIRAGRI, soucieux de leur apporter les meilleures réponses aux besoins de financement vient de finaliser un partenariat avec MiiMOSA.



[Voir le site MiiMOSA. Cliquer ici](#)

POURQUOI AGIRAGRI EST PARTENAIRE DE MiiMOSA ?

Peut-être parce qu'AGIRAGRI et ses deux "A" a été sensible au deux "I" de MiiMOSA ! Plus certainement parce que nous avons rencontré des personnes qui savent avec pertinence associer valeurs humaines aux valeurs du financement participatif dédié à l'agriculture et à l'économie rurale.

AGIRAGRI, premier réseau libéral et alternatif ne pouvait qu'établir un partenariat avec MiiMOSA, leader tout aussi alternatif dans sa partie, en France et en Belgique. Un partenariat qui associe donc le cœur et la raison et un partenariat privilégié devant à l'avenir ouvrir des horizons aux porteurs de projets motivés et souhaitant profiter au mieux de ce courant... alternatif !

un effet
déterminant
sur les autres
sources de
financement

pas d'autres
exemples en
Europe

un process
qui monte en
puissance

Accord de partenariat économique UE-Japon

Cela n'a pas fait la une des médias et pourtant un accord est intervenu le 6 juillet dernier à Bruxelles entre le Japon et l'UE.

Aussi étonnant que cela puisse paraître dans ce climat protectionniste marqué par l'élection de *Donald Trump*, l'UE et le Japon ont trouvé les chemins d'un accord important pour les relations commerciales entre ces deux grandes puissances économiques. Dans la mesure où le Japon est un des pays les plus déficitaires du monde pour ses produits agroalimentaires, ce type d'accord peut apporter des débouchés importants.

L'excédent européen est actuellement de 5,7 Mds €. Les principaux secteurs d'exportations européennes sont la viande de porc et le vin. L'accord devrait conforter ces secteurs grâce à la suppression progressive des droits de douane. Par ailleurs, le Japon s'est engagé à assurer la protection de plus de 200 IGP.

Il reste encore un certain nombre de pas à franchir avant l'entrée en vigueur de cet accord prévue pour le début 2019 mais cela pourrait être globalement positif pour le secteur agroalimentaire.

Proposition conjointe UE et Brésil à l'OMC : mettre les pays sur un pied d'égalité

Cette proposition commune UE-Brésil vise à préparer la prochaine rencontre de l'OMC qui doit avoir lieu en décembre prochain à Buenos Aires.

Les aides devront être corrélées à la dimension du secteur agricole dans chaque pays. Les pays les plus pauvres devraient être exemptés de toute limitation de subventions et auraient le droit de faire comme ils veulent. Mais les pays les plus riches devraient se garder de créer des distorsions de concurrence avec les aides. Une mention particulière concerne le coton qui est une matière première importante pour de nombreux pays en développement.

Machinisme : la France à contre-courant

La conjoncture économique s'éclaircit dans tous les pays d'Europe et cela entraîne une augmentation des achats de machinisme agricole à peu près partout en Europe ... sauf en France où l'on assiste à une baisse de 25% par rapport au début de l'année 2016. Mais comme le marché français est le plus important d'Europe, cette baisse de 25% dans notre pays entraîne une baisse de l'ensemble du marché européen ! Comment expliquer cette déconnexion entre les marchés ? Il est probable que les mesures fiscales très avantageuses de l'amortissement supplémentaire de la Loi Macron soient un élément important. D'après les comptes de l'agriculture publiés le 6 juillet dernier, on observe en effet que les investissements des agriculteurs restent à un niveau extrêmement élevé de plus de 10 Mds € même en 2016 alors que la valeur ajoutée de l'activité agricole a baissé de 11,7%. Pas étonnant alors que le revenu net d'amortissement ait plongé en 2016 de 21% par actif non-salarié.



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

Miel : 8% des producteurs collectent 75% du miel

Le nombre des apiculteurs aurait augmenté de 22% de 2015 à 2016 ! Cette forte augmentation serait due à une proportion plus importante du nombre des déclarants. Cela porte le chiffre actuel à 49 840 en 2016. La très grande majorité de ces apiculteurs (92%) possèdent moins de 50 ruches. Il s'agit donc pour tous ces producteurs d'une activité de loisir ou de complément. Ces producteurs n'ont produit que 25% du total.



*Nous vous souhaitons
un Bel été*